



Récidive de conduite sous l'emprise de l'alcool

Par Visiteur

Bonjour

En 2008 j'ai été condamnée à 6 mois de suspension de permis de conduite sous l'emprise de l'alcool. Le 5 novembre 2010 j'ai à nouveau été arrêtée, toujours pour les mêmes raisons, je suis restée une journée en garde à vue. Mon procès est fixé au 07/03/2011 et pour l'instant une rétention de mon permis a été faite pour une durée de 6 mois.

Cette fois-ci j'ai décidé de prendre les choses très sérieusement et je suis suivie par mon médecin traitant pour dépression et ai aussi pris rendez-vous dans un centre pour addiction à l'alcool. Je dois aussi suivre un stage de 2 jours pour récupérations de points. Je voudrais savoir si je peux encourir une peine de suspension supérieure au 6 mois ou voir même une suspension définitive. Vous remerciant par avance pour vos réponses

Par Visiteur

Bonjour,

Cette fois-ci j'ai décidé de prendre les choses très sérieusement et je suis suivie par mon médecin traitant pour dépression et ai aussi pris rendez-vous dans un centre pour addiction à l'alcool. Je dois aussi suivre un stage de 2 jours pour récupérations de points. Je voudrais savoir si je peux encourir une peine de suspension supérieure au 6 mois ou voir même une suspension définitive. Vous remerciant par avance pour vos réponses

Dans la mesure où il s'agit de votre deuxième poursuite, pour la même infraction, une annulation pure et simple du permis est clairement envisageable. Il est en effet très probable que la suspension du permis soit en tout état de cause supérieure à 6 mois.

En conséquence, je vous invite à prendre un avocat afin de vérifier qu'il n'y ait pas de nullité dans le dossier et organiser votre défense afin d'essayer de faire diminuer la peine.

Très cordialement.